



## COMMUNE DE NEXON

87800 - ☎ 05.55.58.10.19 - [mairie@nexon.fr](mailto:mairie@nexon.fr)  
Département de la Haute-Vienne  
Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 JUILLET 2021

---

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2021

**Présents** : Sandra BATISSOU, Claude BEAUPUY, Christian BETHOULE, Michel BONNET, Marie-Claude BORAU-LAVAL, Jean-Christophe CARPE, Vincent DARDILHAC, Stéphanie DEFORGE, Fabrice GERVILLE-REACHE, Dominique GARRAUD, Louis JAVERLIAT, Valérie LACORRE, Jean LE GOFF, Laurent MADEHORS, Marie-Pierre ROSER, Catherine ROUSSEAU-CANCE, Nicolas THEILLOMAS, Catherine VEDRENNE.

**Pouvoirs** : Pamela FOUGERAS à Valérie LACORRE, Pierre BONNET à Catherine VEDRENNE, Philippe HOCHART à Fabrice GERVILLE-REACHE, Floriane LANTERNAT à Vincent DARDILHAC.

**Secrétaire de séance** : Laurent MADEHORS.

La séance débute à 20h30.

---

#### **Ordre du jour** :

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 3 juin 2021
2. Installation de Monsieur Dominique GARRAUD, en tant que Conseiller municipal en lieu et place de Madame Karine COUDERT
3. Construction d'un centre d'incendie et de secours : état d'avancement du projet
4. Conseil municipal de Jeunes : présentation de la charte de fonctionnement
5. Fixation des tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021
6. Entreprise FRERY : demande de dégrèvement de la redevance d'affermage
7. Comité des œuvres sociales : vote des cotisations pour l'année 2021
8. Personnel communal : création de deux postes au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, et d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour avancement de grade, et suppression des postes des anciens grades – Modification du tableau des effectifs
9. Désignation d'un référent sécurité
10. Convention de point de nourrissage des chats libres
11. Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales
12. Informations et questions diverses
  - ✓ Etude de marché en vue d'un projet de micro-crèche privée
  - ✓ Soutien apporté par le CCAS aux enfants de Cécilia PEROUX



## **Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 3 juin 2021**

*Le compte rendu, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.*

### **INFORMATION 2021-37**

#### **Installation de Monsieur Dominique GARRAUD, en tant que Conseiller municipal en lieu et place de Madame Karine COUDERT**

Le Maire expose qu'à la suite de la démission de Madame Karine COUDERT, par un courrier du 19 mai 2021, il a été demandé à Monsieur Dominique GARRAUD, inscrit en 19<sup>ème</sup> position sur la liste des Démocrates de gauche et de progrès « Demain Nexon », de le remplacer en tant que conseiller municipal.

Monsieur Dominique GARRAUD a accepté, par courrier en date du 28 juin 2021, de siéger au sein du conseil municipal de Nexon, en lieu et place de Madame Karine COUDERT.

*Le Conseil municipal prend acte de cette information.*

*Il conviendra à la prochaine séance du Conseil municipal de modifier la composition des commissions communales.*

#### **Construction d'un centre d'incendie et de secours : état d'avancement du projet**

Le Maire expose que l'ATEC a transmis des éléments du programme relatifs à ce projet, qui doivent être présentés en commission Travaux du 5 juillet prochain.

L'actuel centre de secours, construit en 1969, ne répond plus aujourd'hui aux besoins du SDIS, en termes de capacité d'accueil et de confort opérationnel pour un centre de cette taille.

Sa localisation en centre bourg pose aujourd'hui des problèmes, pouvant générer des retards dans les secours.

Le projet de restructuration a été abandonné pour le choix d'une implantation sur une parcelle appartenant à la commune, située sur la déviation.

La construction de ce nouveau bâtiment permettra de répondre aux besoins actuels, tout en prenant en compte une évolution des effectifs à la hausse, avec une cible d'une quarantaine de sapeurs-pompiers.

Le budget dont le maître d'ouvrage doit disposer pour réaliser l'opération est estimé dans une fourchette de 1 270 000 € à 1 615 000 €, compris maîtrise d'œuvre, frais annexes, imprévus, voirie de desserte (90 000 € HT) et enfin viabilisation du terrain à charge du budget annexe assainissement (200 000 € HT).

#### **Le calendrier de l'opération est le suivant :**

- Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre : 13 juillet 2021 (3 semaines de consultation)
- Choix de l'architecte : septembre 2021
- Choix du contrôleur technique et coordonnateur SPS : octobre 2021
- Avant-projet définitif (APD) : fin décembre 2021 (*demandes de subventions*)
- Dépôt du permis de construire : janvier 2022
- Dossier de consultation des entreprises (DCE) : mars 2022
- Appel d'offres de travaux : avril 2022
- Ordre de service démarrage des travaux : juin 2022.

*Le Conseil municipal prend acte des informations exposées ci-dessus.*

### **Délibération 2021-38**

#### **Conseil municipal de Jeunes : présentation de la charte de fonctionnement**

Madame Claude BEAUPUY rappelle que le Conseil municipal du 3 juin 2021 a approuvé la création d'un Conseil municipal de Jeunes (CMJ) et les termes d'un projet de règlement intérieur.

La commission Vie scolaire a ensuite travaillé sur un projet d'une charte de fonctionnement de ce CMJ.

Madame Claude BEAUPUY en fait lecture.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les termes de la charte de fonctionnement du CMJ.*

### **Délibération 2021-39**

#### **Fixation des tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Le Maire rappelle que les tarifs de la garderie périscolaire n'ont pas changé depuis une délibération du 11 septembre 2008 et s'établissent comme suit :

<u>Tarif 1<sup>er</sup> enfant</u>		<u>Tarif 2<sup>ème</sup> enfant</u>	
Matin ou soir :	1.50 €	Matin ou soir :	1.00 €
Journée :	2.50 €	Journée :	2.00 €

La commission Vie scolaire du 29 juin dernier propose de supprimer le tarif pour la journée et de ne conserver qu'un tarif, pour le matin ou le soir, pour un 1<sup>er</sup> enfant et qu'un tarif à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, matin ou soir :

<u>Tarif 1<sup>er</sup> enfant</u>	<u>Tarif 2<sup>ème</sup> enfant</u>
Matin ou soir : 1.80 €	Matin ou soir : 1.50 €

Il est proposé d'appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Approuve les tarifs présentés ci-dessus,  
Dit qu'ils sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.*

### **Délibération 2021-40**

#### **Entreprise FRERY : demande de dégrèvement de la redevance d'affermage**

Le Maire rappelle que la société FRERY gère, pour le compte de la commune, les marchés du 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois. Elle est rémunérée à hauteur de 1 200 € par an pour cette prestation.

Par courrier en date du 14 juin, elle sollicite une demande de dégrèvement de sa redevance annuelle en raison du confinement du 3 avril dernier, qui a limité les déplacements à un rayon de 10 km et seuls les commerces dit « essentiels » ont été autorisés. Ces mesures ont une nouvelle fois impacté les commerçants non sédentaires et la tenue des foires et marchés. L'activité a ainsi pu reprendre progressivement sur le mois de mai.

L'entreprise FRERY sollicite un dégrèvement pour les mois d'avril et de mai 2021 (200 €).

Il est rappelé que le Conseil municipal avait autorisé un dégrèvement à hauteur d'un trimestre pour l'année 2020.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
Approuve le dégrèvement de la redevance pour les mois d'avril et de mai 2021,  
Autorise le Maire à signer tout document nécessaire pour mener à bien cette procédure.*

### **Délibération 2021-41**

#### **Comité des œuvres sociales : vote des cotisations pour l'année 2021**

Le Maire expose au Conseil municipal que l'action sociale est une mission obligatoire des collectivités envers leur personnel et que la commune de Nexon est affiliée au Centre de gestion de la Haute-Vienne.

Les prestations du comité des œuvres sociales (COS), association loi 1901, placé auprès du Centre de gestion répondant à cette obligation d'action sociale, il est proposé à la collectivité de voter les nouveaux montants de cotisations applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (adoptés en AG du 20 mai 2021).

Les montants et taux sont les suivants :

- Part salariale : 20 € par agent,
- Part patronale : 0,8 % de la masse salariale totale avec un minimum de 140 € par agent adhérent,
- Cotisation des retraités : 25 €.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité approuve les présents tarifs applicables à compter de l'année 2021.*

#### **Délibération 2021-42**

**Personnel communal : création de deux postes au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe, et d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe pour avancement de grade, et suppression des postes des anciens grades – Modification du tableau des effectifs**

Le Maire expose que trois agents titulaires remplissent les conditions permettant de bénéficier d'un avancement de grade :

- Deux agents au sein des services techniques (Espaces verts, Fleurissement) peuvent passer au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,
- Un agent au sein du service scolaire et hygiène des locaux peut passer d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le comité technique du Centre de gestion de la Haute-Vienne du 24 juin 2021 a émis un avis favorable sur la suppression des anciens grades.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*Décide de créer les postes aux grades précités et de supprimer les anciens grades à la date de nomination des agents, et que le taux de promotion est de 100% pour le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe*

*Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal*

*Dit que le tableau des effectifs est modifié en conséquence.*

#### **Délibération 2021-43**

**Désignation d'un référent sécurité**

Le Maire informe que la Préfecture de la Haute-Vienne propose, le 8 octobre 2021, une journée d'information sur la thématique de la sécurité routière et notamment sur les actions pouvant être mises en œuvre au niveau communal.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir désigner un référent sécurité.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne Monsieur louis JAVERLIAT, en tant que référent sécurité.*

#### **Délibération 2021-44**

**Convention de point de nourrissage des chats libres**

M. Jean-Christophe CARPE, Adjoint en charge du tourisme, expose que l'association **SOS chats errants 87** propose à la commune de Nexon de signer une convention relative à un point de nourrissage des chats libres. Cette convention vise à pérenniser le point de nourrissage sur le site du camping de la Lande, à proximité du transformateur.

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

*Dit que le point de nourrissage choisi doit être mentionné dans la convention,*

*Autorise le Maire à signer la présente convention présentée.*

## Décisions prises en application de l'article L. 2122-22 et 23 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **Décision 2021-D02 du 28 juin 2021**

L'association Le Sirque a cédé à la commune de Nexon, à titre gratuit, les loges associées au vaisseau-chapiteau. Elles sont composées d'un modulaire de 40 m<sup>2</sup> d'une valeur de 29 249,40 € TTC. Cette cession fera l'objet comptablement d'une opération d'ordre afin de l'intégrer à l'actif communal.

### **Camping municipal**

Signature d'un avenant n°1 avec VVF Villages, apportant des compléments d'informations nécessaires à la convention initiale, corrigeant notamment sa durée de trois ans (du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022).

### **Informations et questions diverses**

#### Etude de marché en vue d'un projet de micro-crèche privée

Madame Aline RUBAY, déjà directrice d'une micro-crèche sur Séréilhac, souhaite se développer et envisage la construction un nouvel équipement sur Nexon. Elle est à la recherche d'un terrain d'implantation. La parcelle restante, après la construction de la gendarmerie, pourrait lui convenir. Pour le moment, la commune la laisse avancer dans son étude de marché, qui doit s'achever vers septembre 2022.

#### Soutien apporté par le CCAS aux enfants de Cécilia PEROUX

Le Maire informe le Conseil municipal que le CCAS prend à sa charge les frais de cantine des deux enfants qui sont scolarisés à l'école élémentaire de nexon. Le CCAS peut également recevoir des dons des Nexonnais destinés à améliorer la rentrée scolaire des trois enfants, qui, pour deux d'entre eux désormais en foyer à Nieul, seront probablement placés à l'issue des procédures judiciaires en famille d'accueil.

#### Ma commune la nuit

Une réunion a eu lieu, avec le PNR Périgord-Limousin, le 5 juillet courant. La commune de Nexon a deux ans pour présenter un projet cohérent et pertinent, portant sur l'amélioration de la biodiversité nocturne et la qualité du ciel étoilé. Monsieur Jean LE GOFF souhaite que la commune puisse obtenir à terme le label « Ciel étoilé ».

#### Bulletin municipal

Le Maire félicite la commission communication pour la qualité de son travail sur le dernier bulletin municipal.

#### AGENDA

Camping municipal : les pots d'accueil ont lieu les lundis à 18h30 depuis le 5 juillet.  
Jeux intervilles pour les jeunes sourds : le samedi 28 août 2021.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 50.*

Le Secrétaire,



Laurent MADEHORS

Le Maire,



Fabrice GERVILLE-REACHE